



→ PB

Saint Mars de Coutais  
le 13 juin 2018

La Secrétaire de mairie  
à

Madame la Présidente  
Nantes Métropole  
2, Cours du champ de mars  
44923 NANTES cédex 9



**BORDEREAU D'ENVOI**

- |  |  |                                    |
|--|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> pour information  | <input type="checkbox"/> pour suite à donner | <input type="checkbox"/> pour avis |
| <input type="checkbox"/> pour notification | <input type="checkbox"/> pour attribution    | <input type="checkbox"/> en retour |

Délibération du conseil municipal de Saint Mars de Coutais relative au projet de PLU.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'accepter mes cordiales salutations et mes sincères remerciements pour le retour d'un exemplaire.

La secrétaire :

Marie-Reine MORIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice: 23

Nombre de Conseillers présents: 16

Nombre de votants: 20 (16 + 4 pouvoirs)

L'an deux mille dix huit, le dix sept mai à 20 h 15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal:** 9 mai 2018.

**Présents:** Mme Marie AVERTY, Mr Louis-Marie ORDUREAU, Mme Laurence BRIAND, Mr Pascal DUBREIL, Mmes Chrystelle DRONET, Marie-Françoise RONDEAU, Mrs Didier RICHARD, Jean-Marc AUBRET, Mmes Laurence FERRET, Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Yvon PLANTARD, Mme Armelle MAGOT, Mme Cendrine BARRAL, Mr Pierre-Yves LAPOUYADE, Mme Solène AMIANT.

**Absents excusés :** Mme Christiane POUVREAU a donné pouvoir à Mme Laurence BRIAND, Mr Jean-Marc LINO a donné pouvoir à Mme Marie AVERTY, Mr Christian BROSSAUD a donné pouvoir à Mr Louis-Marie ORDUREAU, Mme Laëtitia PELTIER a donné pouvoir à Mr Pascal DUBREIL, Mr Rémy GARRIOU.

**Absents:** Mrs Michel DERBORD, Olivier BRANDT.

**Secrétaire de séance:** Mme Chrystelle DRONET.

**Objet : PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN : D 2018-05-09**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Nantes Métropole, indiquant que par délibération du 13 avril 2018, le conseil de Nantes Métropole a arrêté le projet de plan d'urbanisme métropolitain (PLUm).

En application de l'article L 153-17 du code de l'urbanisme, ce projet de plan arrêté est soumis pour avis à la commune. Il est tenu à disposition sur le site dédié du PLUm, à l'adresse internet <https://plum.nantesmetropole.fr/home/le-plum/le-dossier-du-plum-arret-du-proj/les-pieces-constitutives-du-plum.html>.

L'avis doit être remis à Nantes Métropole dans le délai maximal de trois mois à compter de la transmission du présent courrier, à savoir le 19 juillet 2018. À défaut, il sera réputé favorable.

Le conseil municipal n'a pas d'observation à formuler sur le projet de plan d'urbanisme métropolitain.

Le Maire:

Jean CHARRIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214401788-20180517-D20180509mr1040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2018

Publication : 30/05/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Le Maire,

Jean CHARRIER